

## **Quelle place pour les quartiers sensibles dans l'Économie Sociale et Solidaire ? Enjeux de l'ESS dans le cadre de la politique de la ville en Languedoc Roussillon**

**Jeudi 27 mars 2014 - Pôle REALIS, Montpellier  
9h00 – 16h00**

La nouvelle politique de la ville met l'accent sur le développement économique urbain et l'apport qu'est susceptible d'apporter l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à ce pilier. En effet, l'ESS et la politique de la ville ont des fondements communs : proximité, participation des habitants, qualité du cadre de vie, mobilisation des ressources du territoire... Le gouvernement préconise l'utilisation de l'ESS comme levier de développement local pour les quartiers défavorisés.

Qu'en est-il au niveau du Languedoc Roussillon ? Le Conseil Régional est précurseur et voit dans l'ESS un champ créateur d'activités et d'emplois non délocalisables, à forte utilité sociale. Outre l'aide directe aux entreprises, le soutien de la Région porte sur les actions collectives des réseaux de l'ESS. Son objectif est de favoriser la structuration économique du secteur, de développer ses capacités d'innovation et de faire connaître les entreprises de l'ESS.

1

---

Comment les quartiers s'inscrivent-ils dans cette politique régionale ? Les outils structurants mis en œuvre ? Quelles initiatives à encourager à cette échelle infra communale ? Comment favoriser l'ESS dans le cadre des futurs contrats de ville ?

### **Points de convergence entre politique de la ville et économie sociale et solidaire – CRESS LR**

A l'origine de l'Économie Sociale et Solidaire, deux conditions nécessaires doivent être réunies : l'existence d'un problème économique et social non résolu, et une initiative de terrain. Dans les « quartiers sensibles » il y a des problèmes non résolus et donc un champ d'action possible pour l'économie sociale et solidaire. Y-a-t-il des initiatives correspondantes ? Que proposent-elles pour résoudre ces problèmes ? Les acteurs des politiques publiques ne peuvent pas décréter l'ESS : son développement doit venir du terrain. Par contre, l'enjeu pour ces derniers est d'identifier les initiatives et de faciliter leur développement par une posture facilitatrice et la mise à disposition d'outils accessibles.

### **Objectifs de la convention d'objectifs entre le Ministre délégué à la Ville et le Ministre délégué à l'ESS**

- 1. Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire pour agir plus efficacement :**

- Obtenir annuellement des informations sur la localisation des entreprises de l'ESS et leur impact en termes d'emploi
- Mobiliser, à cette fin, les acteurs, indicateurs et moyens financiers correspondants

## **2. Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :**

- Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération, emplois francs, etc.), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers
- Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des E2C, centres EPIDE et formations militaires

## **3. Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :**

- Favoriser en lien avec la CDC et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers
- Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel PTCE

### **Etat des lieux de l'économie sociale et solidaire en région (localisation des entreprises relevant de l'ESS et leur impact sur l'emploi) – Observatoire de la CRESS LR**

Que disent les statistiques ? On s'aperçoit qu'il est difficile de répondre, les statistiques n'étant pas à l'échelle infra-communale, et les organismes/dispositifs n'ayant pas isolé jusqu'à présent dans leurs statistiques leur public bénéficiaire originaire des quartiers prioritaires.

2

De manière générale, il est à noter que la région Languedoc Roussillon fait partie des 5 premières régions en France en termes de taux d'emploi relevant de l'ESS, avec une très forte part des **associations** et des **mutuelles**, et le département (Lozère) au plus fort taux d'emploi ESS en France (27%).

L'ESS est présente dans tous les secteurs d'activités même si l'on constate une dominante du secteur social. Les coopératives se retrouvent plutôt en zones rurales dans le secteur agricole (Petite Camargue notamment). L'intercommunalité d'Alès montre le plus fort taux d'emploi ESS parmi les EPCI concernés par les quartiers prioritaires.

⇒ *L'ESS est très présente dans les quartiers via les associations, qui peuvent représenter jusqu'à 95% des structures ESS (Communauté Lodévois Larzac). Ces associations interviennent principalement dans le secteur de l'action sociale et de l'enseignement.*

⇒ *Encore peu d'entreprises coopératives hors secteur agricole*

⇒ *L'observation de l'ESS dans les quartiers prioritaires devrait pouvoir se baser sur les nouvelles données à l'échelle infra communale que prévoit de produire le CGET. Un travail collaboratif entre observatoires (CRESS, observatoires locaux, etc.) est à développer, afin d'identifier les besoins de ce secteur et d'en faciliter l'essor. Villes et Territoires LR travaille en partenariat avec SIG LR à la compilation de données*

*pour rendre plus lisible (données cartographiées) les territoires en politique de la ville. Une réflexion collective est suggérée, en lien avec le Pole Observation de la DRJSCS.*

**10h30-12h00 : 1<sup>ère</sup> Table ronde : Création, développement et financement d'activités ESS dans les quartiers prioritaires. Quelle innovation sociale, quel entrepreneuriat collectif peuvent être porteurs ?**

**Intervenants :** URSCOP LR (Union Régionale des SCOP du Languedoc Roussillon) **Van Ly PHAN**; AIRDIE (financeur solidaire et représentant national de France Active) **Frédéric LANET**; ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) **Ophélie HELIES**, GIDES (Groupement d'Insertion de Développement Economique et social) **Daniel SIMONOT**, Association Jeunes Phobos et Paillade Nord (AJPPN).

**Animation :** *Delphine Vallade, Maitre de conférence en économie, Master Gouvernance et Administration des Organisations de l'ESS, Université Paul Valéry, Montpellier*

### **Qu'est-ce que l'innovation sociale ?<sup>1</sup>**

L'ampleur de la crise actuelle favorise un regain d'intérêt pour l'innovation supposée à l'origine d'un nouveau régime de croissance. Dans ce contexte l'innovation sociale apparaît comme la nouvelle solution, susceptible de favoriser non seulement la croissance, mais une forme de partage de ses fruits plus équitable, voire de redéfinir les politiques sociales. Elle est souvent présentée comme une façon de combiner l'aspiration au changement (une avancée vers une nouvelle modernité) et une forme de garantie d'équité et de justice sociale qui s'appuierait sur la créativité des acteurs et en particulier des acteurs privés. Mais sa définition reste encore floue et elle fait l'objet d'usages pluriels. Trois principales conceptions de l'innovation sociale coexistent aujourd'hui :

### **L'innovation sociale comme un outil de modernisation des politiques publiques :**

L'innovation sociale est, en effet, souvent présentée tant du point de vue de certains gouvernements que des organisations internationales, comme le fondement de la rénovation des politiques sociales. En cohérence avec les règles du nouveau management public et les impératifs d'efficience et de compétitivité des services publics, l'innovation sociale participe du renouvellement des formes de l'action publique afin de compléter, voire se substituer, à un État de moins en moins producteur direct de services. L'innovation sociale est donc convoquée pour combler les lacunes de l'intervention de l'État et des collectivités territoriales en matière de politiques sociales, voire parfois d'en favoriser le désengagement. Il peut s'agir de rendre l'utilisateur coproducteur du service sur la base même de son expérience, et de transformer les modalités d'intervention publiques (exemple d'une nouvelle plate-forme de services en ligne avec les patients dans le cadre du système de santé au Royaume Uni, ou l'instauration par une municipalité d'un budget participatif avec une possibilité pour les habitants de participer en ligne comme à Cologne en Allemagne, dans la continuité de la première expérience de budget participatif lancée à Porto Alegre au Brésil).

Cette dynamique prend donc racine dans la remise en question de l'intervention de l'État et s'accompagne de l'extension de la marchandisation d'une série de biens et services, du développement des partenariats public-privé pour confier la réalisation de missions d'intérêt général à des entreprises privées, souvent lucratives.

---

<sup>1</sup> L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? N. Richez-Battesti, F. Petrella, D. Vallade - <http://www.cairn.info/revue-innovations-2012-2-page-15.htm>

### **L'innovation sociale comme caractéristique des entrepreneurs sociaux**

L'entreprise sociale est née aux USA dans les années 90 : appelée social business, elle est définie comme toute organisation, lucrative ou non, qui déploie une activité économique marchande au profit d'une finalité sociale. En ce sens, elle se distingue des « charities » de par son indépendance financière. Les américains peuvent soit privilégier dans leur définition le critère d'indépendance financière<sup>2</sup>, soit celui de la dynamique sociale générée par un individu qui a su saisir l'opportunité de changement pour créer de la valeur sociale, mesurée sur le marché par le prix que les agents sont prêts à payer pour la valeur créée<sup>3</sup>. Cette conception de l'innovation sociale a été soutenue par des fondations telles que Schwab et Ashoka dès le début des années 80, qui continuent aujourd'hui à appuyer le développement et la professionnalisation des entrepreneurs sociaux, le plus souvent des entrepreneurs associatifs. Elle s'exprime aussi dans des programmes développés par des grandes écoles, tels que ceux qui ont été mis en place à l'ESSEC avec la Chaire Entrepreneuriat social.

En Europe, l'Italie a vu naître notamment les coopératives sociales, et des chercheurs européens (réseau EMES) ont identifié l'entreprise sociale comme ayant des caractéristiques types :

caractéristiques économiques : activité continue de production de biens et de services, un niveau significatif de prise de risque économique, un niveau minimum d'emplois rémunérés ;

caractéristiques sociales : un objectif explicite de services à la communauté une initiative émergeant d'un groupe de citoyens, la limitation de la distribution des bénéfices ;

caractéristiques de gouvernance : un degré élevé d'autonomie, un pouvoir de décision indépendant de la détention du capital, une dynamique participative multi parties prenantes.

Cette conception de l'innovation sociale se différencie des conceptions américaines et se rapproche de ce que l'on caractérise en France d'Économie sociale et solidaire (ESS).

### **L'innovation sociale comme système territorialisé, inclusif, participatif**

4

L'innovation sociale peut aussi être décrite comme le processus collectif qui émerge sur les territoires afin de répondre à des besoins sociaux non satisfaits. Il s'agit là d'analyser la dynamique de transformation de la société, en fonction du contexte institutionnel et local plus ou moins favorable à cette transformation, selon le degré de coordination et de prise d'initiative des acteurs pour résoudre les problèmes socio-économique en vue de l'amélioration des performances et du bien-être de la collectivité. On rejoint là l'économie sociale et solidaire qui se caractérise par les initiatives prises sur le terrain en vue de la résolution d'un problème économique et social.

En synthèse :

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... »

Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)

<sup>2</sup> Ecole américaine des recettes marchandes

<sup>3</sup> Ecole américaine de l'innovation sociale

**Quelle innovation sociale dans les quartiers en politique de la ville ? Quel rôle des collectivités, pilotes ou partenaires des contrats de ville, pour faciliter l'émergence de l'innovation sociale ? Quelle réponse collective émanant des quartiers ?**

**Quels sont les entrepreneurs issus des quartiers prioritaires qui accèdent aux dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et à l'innovation sociale proposés par la Région ?**

Le Conseil Régional du Languedoc Roussillon a décliné toute une palette d'outils à disposition des créateurs d'activités relevant de l'ESS. Très innovante, la région est porteuse d'une forte dynamique de développement économique, notamment via l'ESS (environ 15% de l'économie régionale). La politique de la ville est perçue plutôt comme une **politique de réparation** : il est difficile d'envisager les quartiers prioritaires comme pouvant être **porteurs d'une dynamique économique**.

#### Outils financiers :

Le Conseil Régional finance, via l'AIRDIE et l'ADIE, des projets d'entreprises solidaires. Ces outils financiers ont été mobilisés par l'AIRDIE pour des associations installées dans les quartiers prioritaires (ex. de la Régie de Quartier de Carcassonne).

L'ADIE finance et accompagne des créateurs (hors associations) issus des quartiers prioritaires (16% des créateurs accompagnés en LR), rarement sur des projets d'utilité sociale. Les entrepreneurs travaillent souvent déjà en réseau de solidarité, mais ces réseaux restent informels, et l'aspect collectif institutionnalisé peu attirant. Les dynamiques de réseau de quartier prioritaire (clubs entrepreneurs, etc.) sont très peu institutionnalisées.

⇒ **Les outils financiers en faveur de l'ESS bénéficient aux associations implantées dans les quartiers prioritaires, et aux entrepreneurs qui en sont ressortissant. Cependant, ces entrepreneurs ne voient pas l'intérêt de s'inscrire dans l'économie sociale et solidaire, même si leur entreprise a, de manière informelle, des retombées sociales et solidaires.**

#### Outils d'accompagnement :

Les outils tels qu'**Alter Incub** (Incubateur d'entreprises sociales innovantes) ou Coventis (Centre d'affaires socialement responsables, annuaire, club) restent réservés à des projets triés sur le volet, les porteurs de projet sélectionnés sont souvent très qualifiés, visant la création d'emploi et ayant un modèle économique validé. Des associations peuvent candidater, à condition qu'elles soient clairement identifiées, et qu'elles répondent à ces critères de qualité.

Le Pôle Entrepreneurial dédié à l'ESS, **REALIS**, est le premier en France. Implanté dans une ZFU, il propose toute une palette de services, dont une pépinière d'entreprises, un espace développement d'entreprises, des espaces d'affaires et de co-working, de l'animation dont un concours annuel pour les projets innovants ou relevant de l'entrepreneuriat social (YESS ACADEMY). Implanté en Territoire Entrepreneur (ex ZFU), les liens avec les entreprises de la Mosson ne sont pas développés en tant que tel. REALIS héberge une **couveuse d'activités et d'emploi, CREALEAD**, qui est ouverte à tous. Aux créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de se saisir des opportunités proposées.

- ⇒ **Les créateurs d'activité potentiels issus des quartiers prioritaires et susceptibles de bénéficier des dispositifs régionaux seront des personnes plutôt qualifiées. Un travail d'interconnaissance et de mise en réseau avec les accompagnateurs à la création d'activité est nécessaire, afin de faciliter l'accès à ces dispositifs.**

### **Quelles initiatives des EPCI/Communes concernées par la politique de la ville ?**

Béatrice Clerget-Lane, directrice du GIP DSUA, préconise une approche réflexive en amont, sur **la stratégie globale de développement économique** à l'échelle de la métropole, intégrant le rôle dévolu aux quartiers, et la question de l'emploi. Cela implique de ne pas partir des dispositifs existants pour construire une stratégie notamment sur l'emploi.

Didier Laporte, directeur de la politique de la ville à la CA Hérault Méditerranée, complète le propos en insistant sur la nécessité de s'interroger **sur la richesse, les atouts d'un territoire**, d'identifier les niches de développement, **pour ensuite décliner la stratégie au profit des quartiers.**

**Il insiste cependant sur l'importance de la viabilité de l'activité créée :** le rôle de la collectivité est bien de faciliter l'émergence d'activités au bénéfice de l'emploi, en jouant le partenariat économique, en facilitant le mécénat. Cependant, il faut rester vigilant sur la capacité des structures associatives, créateurs d'activités, à devenir acteur de l'insertion, entrepreneurs.

- ⇒ **La collectivité, en tant que porteur du contrat de ville, et en lien avec l'état, a donc un rôle en termes de stratégie, de facilitation, de contribution à la convergence des politiques de l'emploi, de la cohésion sociale et de l'urbain.**

6

- Intégrer les quartiers en géographie prioritaire dans la stratégie de développement économique de l'intercommunalité
- Soutenir les structures d'accompagnement à la création d'activités pour qu'elles interviennent au sein des quartiers, en articulation les unes avec les autres
- Faciliter l'émergence des régies de quartiers ou de territoire, outil clef de la politique de la ville en termes d'emploi, faciliter l'achat socialement responsable dans les marchés publics et l'articulation avec les différents acteurs de la politique de la ville pour instaurer de la cohérence en fonction d'un projet de territoire partagé.
- Faciliter l'émergence de PTCE, en lien avec l'état et avec l'appui de la Caisse des Dépôts.

### **Quel entrepreneuriat collectif dans les quartiers en politique de la ville ?**

L'entrepreneuriat collectif permet, à partir d'un partage des risques, de pérenniser l'activité dans laquelle les entrepreneurs s'engagent. Observe-t-on dans les QPV un entrepreneuriat collectif ? Si ce n'est pas le cas, comment l'encourager ?

**L'Union régionale des SCOP** n'a pas travaillé sur la typologie des entrepreneurs en SCIC ou SCOP. L'URSCOP n'a pas de données sur la situation des entrepreneurs, leur lieu de

résidence, etc. Concernant l'essaiage d'expériences collectives, l'exemplarité se travaille au niveau de la SCIC REPLIC, dont c'est la mission, sans prise en compte particulière des QPV.

Mis à part le manque de données permettant d'identifier la dynamique collective par les organismes d'accompagnement à l'innovation sociale et à l'ESS, ces derniers préconisent, pour améliorer la coopération entre acteurs et les dynamiques collectives de :

- porter à connaissance des créateurs d'activité dans les QPV les exemples d'entreprises collectives innovantes existant sur d'autres QPV (voir sites de l'AVISE/RTES)
- travailler à l'émergence d'activités formelles à partir de dynamiques informelles collaboratives existant dans les QPV (garages, ateliers partagés), sur la base du modèle coopératif
- s'appuyer sur le programme CAP Jeunes (subvention de 2000€ de France Active (AIRDIE) pour aider au démarrage des projets de création d'entreprises) pour faciliter l'émergence de ces activités collectives
- pour les entrepreneurs suivis par l'ADIE, dont l'entreprise est encore de très petite taille, il existe des prêts de groupes pour répondre à plusieurs à des marchés.
- L'ADIE propose un annuaire des entreprises qu'elle suit pour faciliter leur mise en réseau. Cependant, les entrepreneurs des QPV sont très souvent dans une stratégie individuelle pour consolider l'activité, sans objectif de solidarité formalisée à l'échelle du quartier.
- Faciliter l'accès à des stages dans les structures ESS pour les jeunes universitaires issus des QPV.

## **DEJEUNER PRIS EN COMMUN SUR PLACE : REPAS COMMANDE A L'ENTREPRISE DE L'ESS « MON CUISINIER »**

7

### **2<sup>ème</sup> Table ronde : Quel rôle de l'ESS dans l'accès à l'emploi des habitants des quartiers, et notamment des jeunes ?**

Intervenants : Régine PICAS, **PIL'EMPLOI** (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), Yves BAILLEUX MOREAU, **UREI** (Union Régionale des Entreprises d'Insertion), Gaëlle JOSSINET, **Forum TV** (association d'accompagnement à l'emploi) ; Daoud BELAROUSSI, **VIASSO** (Réseau Régional des Points d'Appui à la Vie Associative)

**Animation** : Cécile NONIN, directrice de Villes et Territoires LR

### **Les objectifs fixés par les ministères ESS et Politique de la Ville : Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :**

- Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération, emplois francs, etc.), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers
- Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des E2C, centres EPIDE et formations militaires

**Quel impact peut-on déjà mesurer des mesures pour l'emploi ? Qui sont les structures relevant de l'ESS qui emploient des habitants des quartiers, et notamment des jeunes ? Quels retours des structures de l'ESS et structures d'accompagnement sur l'emploi des ressortissants des QPV ?**

### **Retour sur les premières mesures mises en œuvre : l'expérimentation des emplois francs :**

Les Missions Locales et Pôle Emploi ont été chargés, en Languedoc Roussillon notamment, de mettre en place les emplois francs à titre expérimental. L'expérimentation, à l'origine sur Perpignan, a été élargie à Montpellier. La plus-value du dispositif, si elle n'est pas prouvée jusqu'à présent en termes d'avantage financier comparé au CAE, réside dans le fait de proposer un contrat aidé à des jeunes de moins de 26 ans, jusque-là exclus.

Concernant le service civique, l'association UNICITES, consacrée à promouvoir ce dispositif dans les territoires, n'est pas encore présente en Languedoc Roussillon. Le Service Civique permet aux jeunes désœuvrés de trouver une porte d'entrée et d'être reconnu en tant qu'acteur de la société, de se mettre en dynamique et gagner en confiance, d'acquérir une première expérience. **Il est recommandé par les participants de faciliter l'implantation d'UNICITES en région, en appui au travail effectué par la DRJSCS en la matière.**

### **Les structures de l'ESS pourvoyeurs d'emploi dans les QPV : Les associations en tête**

L'ESS concerne entre 7% et 15% de l'emploi en Languedoc Roussillon. Une grande partie de ces emplois sont portés par les **associations** qui constituent entre 70% et 95% des effectifs dans les intercommunalités concernées par la politique de la ville.

8

---

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices » (Article 1<sup>er</sup> de la loi 1901).

Le président du réseau VIASSO (et directeur de l'ACEGAA, Point d'Appui à la Vie Associative du Gard) témoigne :

Afin d'encourager la création et la pérennisation d'emplois dans le secteur de l'ESS, la Région Languedoc Roussillon soutient le réseau ViassoLR via **l'action Activ'Asso** : il est proposé aux porteurs de projet associatif et aux associations un accompagnement pour permettre de développer des projets à dimension économique susceptibles de générer au moins un emploi. Le réseau bénéficie également d'un cofinancement FEDER, et les associations éligibles devant être elles-mêmes financées majoritairement par des fonds privés, et avoir pour objectif de créer à minima un emploi. Une centaine d'associations<sup>4</sup> ont bénéficié de ces formations: l'accompagnement se déroule sous forme d'entretiens à partir des éléments apportés par le porteur de projet associatif ou l'association. L'ensemble des points de diagnostic sont rapidement exprimés sous forme de préconisations et d'étapes à réaliser

---

<sup>4</sup> En majorité des associations de petite taille

pour mener à bien le développement d'activité et la création d'emploi.  
<http://www.viassolr.org/dispositif-attivasso/>

Sur les territoires en politique de la ville les Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA)<sup>5</sup> ont très souvent été créés dans le cadre des contrats de ville, puis des CUCS.

Par exemple, on peut citer le cas de l'ACEGAA, PAVA du Gard implanté sur le secteur de Valdegour et Pissevin à Nîmes, qui est issu de la politique de la ville, à l'initiative d'associations qui ont ressenti le besoin d'une structure d'appui.

Cependant, aujourd'hui, on constate que la part des **associations de quartier** dans les PAVA a baissé d'environ 15%.

Conscients de toucher de moins en moins les associations de quartiers, les PAVA mènent une politique volontariste à leur encontre, pour lutter contre leur tendance à se replier sur le quartier. Il y a sans doute un enjeu de professionnalisation de ces associations de la politique de la ville qui sont souvent les principaux employeurs privés sur ces territoires.

Les nouvelles associations de quartier semblent en effet souvent naître du besoin de particuliers de créer leur emploi « dans la cage d'escalier ». Ces structures, si elles relèvent bien de la [loi 1901](#), ne sont souvent pas viables et disparaissent avec le retrait du fondateur (« fondateur-fossoyeur »).

La consolidation de ces associations de quartier passe par un accompagnement de proximité, qu'elles ne recherchent pas toujours. En effet, la possibilité donnée par le statut associatif d'hybrider les ressources (publiques/privées), d'inscrire les activités dans le réseau local avec des bénévoles et des adhérents, en sus des éventuels salariés, permet de produire des services adaptés à la demande locale tout en maîtrisant les coûts. Cependant, le modèle de société solidaire promu par l'ESS n'est pas le modèle dominant dans les quartiers, où c'est plutôt la réussite individuelle avec tous ses signes extérieurs qui est valorisée. Les associations de quartiers ont de fait du mal à se reconnaître comme acteurs de l'économies sociale et solidaire, et à mobiliser les outils d'accompagnement proposés dans ce cadre.

### **Les structures de l'ESS pourvoyeurs d'emploi dans les QPV : Les structures d'insertion par l'activité économique**

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures à certaines personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Un salarié embauché dans le cadre d'une IAE bénéficie, notamment avant de sortir du dispositif, d'un suivi et d'un accompagnement renforcés (évaluation, ateliers de recherche d'emploi, bilan de compétences...).

---

<sup>5</sup> Il existe 6 **Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA)** dans la région, dont 3 dans l'Hérault.

Un Point d'Appui à la Vie Associative est un lieu d'accueil, d'accompagnement et de formation où l'on peut trouver tous les outils utiles pour créer, animer et développer une association. (<http://www.viassolr.org/>). VIASSO traite 1000 à 1200 projets d'associations par an, dont 60% sont liées à l'emploi (création ou recrutement dans une association préexistante).

Domaines d'activité et contrats de travail couverts par les structures d'insertion

Structures d'insertion	Secteur d'activité	Nature du contrat de travail
Entreprise d'insertion (EI)	Biens et services marchands	<u>CDDI</u>
Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	Secteurs couverts par le <u>travail temporaire</u>	<u>Intérim</u>
Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)	Tous secteurs d'activité	<u>CDDI</u> <u>CUI</u> <u>Emploi d'avenir</u> Stagiaire en formation professionnelle
Association intermédiaire (AI)	Services à la personne	<u>CDDI</u> <u>CDD d'usage</u>

**Le président de l'UREI** (Union Régionale des Entreprises d'Insertion) fait le point sur les entreprises d'insertion en Languedoc Roussillon :

On y recense 45 entreprises d'insertion dont 6 ETTI qui réalisent 20M€ de chiffre d'affaires, et emploient 1 500 salariés, dont 600 en insertion. Le taux de réinsertion est de 62 % . »

**Ce sont des entreprises comme les autres** sauf qu'elles ont décidé de mettre au sein même du projet de l'entreprise des personnes en insertion, qui sont accompagnées par les salariés de l'entreprise (formation) et par un/une professionnel(le) de l'insertion pour lever les derniers freins éventuels à l'emploi et sécuriser son parcours vers un emploi stable.

**Les entreprises d'insertion** interviennent dans le champ concurrentiel et dans tous les secteurs d'activité. Leur spécificité réside dans leur projet social. Elles représentent la dernière étape du parcours dans l'emploi offert par l'IAE.

Les personnes en insertion sont employées par l'entreprise d'insertion via une convention avec l'Etat, et un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion. Les entreprises d'insertion doivent faire face à un "surcoût social" dû notamment à la moindre rentabilité des salariés en insertion, au taux d'encadrement plus élevé, à l'accompagnement socioprofessionnel et à la forte rotation des effectifs. En compensation, elles bénéficient d'aides spécifiques qui tiennent compte des particularités du public visé.

Elles sont souvent implantées dans les quartiers de la politique de la ville, souvent à la demande de collectivités, et en proximité des publics cibles.

Le président de l'UREI insiste cependant sur le fait que le gros de l'emploi de l'ESS se situe dans le champ de l'associatif (les emplois d'insertion relevant des EI sur la région LR ne concernent que 600 personnes...)

### **PIL'EMPLOI (Agence de Travail Temporaire d'Insertion):**

L'Agence de Travail Temporaire d'Insertion PIL Emploi est née sur le quartier de la Pergola, à Montpellier, en 2000. Elle est implantée sur trois agences: à La Paillade, à la Pergola, à Béziers.

Agence temporaire d'insertion, l'ETTI est une entreprise d'intérim classique qui s'adresse à un public ayant eu un parcours difficile, encore fragile même s'il est prêt à retourner sur le marché du travail. L'accompagnement de l'intérimaire est donc renforcé. Le surcout généré est compensé par une subvention de l'état. Pil'Emploi fait partie de l'UREI et de la CRESS LR. En 2013, PIL'EMPLOI a mis en emploi 300 personnes et a réalisé 99 000 heures d'insertion. L'ETTI traite 1400 offres d'emploi par an.

**Villes et Territoires LR** rappelle que lorsqu'on parle d'emploi dans les quartiers, on ne parle pas uniquement d'emploi d'insertion.

**PIL emploi** fait le diagnostic que les demandeurs d'emploi issus de ces quartiers sont souvent des gens qui ont beaucoup de mal à sortir du quartier. De ce point de vue, elle regrette que la « Rénovation urbaine » dans le cadre du programme de l'ANRU ait créé des espoirs énormes... et des déceptions.

11

---

### **Forum TV**

Met l'accent sur l'existence de groupement d'habitants ayant la volonté faire des choses ensemble : projet culturel, projets d'animations, etc. avec le soutien des crédits de la politique de la ville.

Elle évoque des actions montées par des associations sur le champ de l'insertion, sur la base d'un regroupement, pour mobiliser des financements politique de la ville.

Forum TV a pu bénéficier de crédits politique de la ville mais pointe la difficulté de pérenniser ses actions et la difficulté de la « pêche » aux financements de droit commun.

**L'ETTI PIL emploi** en appelle à la régularité des financements publics dans la durée comme condition de la pérennité du travail mené par les EI et ETTI.

### **Comment créer les conditions pour que la politique de la ville puisse mailler avec l'ESS, au service des quartiers ?**

A partir de l'exemple d'un site en politique de la ville, **le président de l'UREI** regrette la tendance à reconduire toujours les mêmes projets et le manque de débat ou de réflexion stratégique.

La préparation de la nouvelle génération des contrats de ville devrait être une opportunité, selon lui, pour remettre les choses à plat.

Il défend le modèle des régies de quartier ou des régies de territoire qui peuvent favoriser l'implication des habitants. Il donne des exemples d'initiatives intéressantes qui pourraient bénéficier d'une meilleure articulation entre partenaires politique de la ville et ESS, en mode projet: par exemple des jardins partagés sur Lodève ont été cofinancés par des crédits spécifiques politique de la ville, mais aucun lien n'a été mis en place avec l'épicerie solidaire (CCAS) qui fait venir ses produits frais d'ailleurs, alors qu'ils pourraient être fournis par les jardins partagés.

La Croix Rouge Insertion, les Resto du Cœur font également du maraîchage. Ces initiatives pourraient faire l'objet d'une réflexion globale sur leur articulation avec les autres projets existant ou à venir, au bénéfice des quartiers.

## **MLJAM**

La problématique centrale identifiée est celle du public qui vit dans les quartiers. Cela nécessite de **réfléchir en termes de parcours à mettre en place.**

A-t-on bien cerné aujourd'hui les publics visés ? La MLJAM reçoit des personnes qui ne correspondent pas au modèle du jeune faiblement diplômé.

Beaucoup de jeunes en échec en revanche n'envisagent pas autre chose qu'une activité sur le quartier. Aux dispositifs de les accompagner vers autre chose.

Il plaide pour des parcours avec des étapes : les EI ont un rôle à jouer pour sécuriser ces parcours mais que fait-on en aval ?

Sortir des jeunes des quartiers nécessite d'avoir une lisibilité sur leur parcours, avec des étapes. Il ne faut pas, selon lui, répondre aux demandes ponctuelles des jeunes sauf à glisser vers le consumérisme.

Comment utiliser à bon escient les outils existants ? Cela passe par une meilleure coordination de ces outils.

**La direction régionale de Pôle Emploi** rappelle les modalités de suivi renforcé et les critères requis pour en bénéficier.

Elle annonce les créations prochaines d'agences Pôle Emploi dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Villes et Territoires LR** informe que la préfiguration du Contrat de Ville de Nîmes a fait ressortir **un besoin d'accompagnement au-delà du temps de la création.**

## **DIRECCTE, Mission Emploi**

La DIRECCTE va passer à des conventions sur 3 ans avec les structures de l'IAE, à partir de 2014 mais sur la base de financements annuels.

Sur l'articulation politique de la ville / politiques de l'emploi, la DIRECCTE souhaite que les mesures de droit commun soient activées plus fortement sur les quartiers politique de la ville. Il commence à y avoir un suivi territorialisé comme pour les emplois d'avenir (logique de géolocalisation des aides).

Cette géolocalisation existe déjà dans l'IAE pour voir quel était le public des quartiers mais les associations ne les saisissaient pas bien puisqu'il ne s'agissait pas d'une obligation.

Le système actuel : géolocalisation sur lequel les structures n'auront plus la main. Cela permettra à la DIRECCTE de piloter de façon plus fine les aides et les dispositifs.

Il faut retravailler les périodes d'accompagnement de sortie des structures de l'IAE. Organiser des réunions d'information à l'attention des accompagnants socioprofessionnels : parrainage, adultes relais...

L'importance de la coordination est soulignée. Il faut permettre à tous les acteurs d'un territoire de faire le point sur l'ensemble des mesures existantes qui sont finalement nombreuses (à Béziers pour le RSA)

A Montpellier, il existe deux commissions de coordination MLJAM avec Pôle Emploi sur le secteur Petit Bard Cévennes et le secteur Gely Figuerolles.

**La MLJAM** donne aussi l'exemple des effets du plan espoir banlieue avec des recrutements par de grandes entreprises comme La Poste ou EDF qui ont recruté des jeunes des quartiers.

**Exemple de bonne pratique : Forum TV LR (association d'accompagnement à l'emploi), Gaëlle JOSSINET, directrice**

L'association a voulu dès l'origine travailler sur le savoir être des chercheurs d'emploi, en s'appuyant sur les outils de communication, afin de faciliter le recrutement, et leur donner des repères pour aborder un métier, un employeur. L'association propose donc la réalisation de CV filmés, afin de dépasser les éventuels préjugés des employeurs quant à l'origine, le nom, l'adresse des candidats. Véritable moyen de lutte contre les discriminations à l'embauche, Forum TV LR a conduit pendant quatre ans des expérimentations financées dans le cadre de la politique de la ville (CUCS de Montpellier) en partenariat avec la Mission Locale, et le soutien du Conseil Général de l'Hérault.

Forum TV est implantée sur 3 départements et s'efforce de favoriser la mobilité inter quartiers et inter départements puisque les jeunes viennent enregistrer dans les studios situés à Montpellier.

En partenariat avec l'Ecole régionale de la 2ème chance, Forum TV LR mène un travail sur la notion de métier.

**Conclusions de la seconde table ronde**

Les associations et les structures de l'IAE qui travaillent dans les quartiers ont du mal à pérenniser leur action, à pérenniser leurs emplois. Elle rappelle un certain nombre d'enjeux qui ont été pointés au cours de la journée :

- Pérennisation des subventions
- Diversification des ressources
- Déclinaison de la charte avec les 40 grandes entreprises : cela se fait ailleurs, par exemple en Lorraine. Comment fait-on pour avoir cette adéquation des 2 côtés ?
- Travailler davantage sur l'accompagnement des entreprises créées, les premières années
- Favoriser l'articulation entre acteurs pour des parcours renforcés. Quand il n'y a plus ou pas PLIE. Plus-value des PLIE.